



**DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF DU 10 OCTOBRE 2024**

**EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

*En exercice : 15*

*Présents : 9*

*Date de la Convocation : 03 OCTOBRE 2024*

*Votants : 12*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Étaient présents :***

*Mesdames Alexandra BONOT, Aurore DUTARTRE, Audrey GIRARD, Cécile MARIOTTE*

*Messieurs Daniel BOUCHARD, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET.*

***Absents excusés :*** *Guillaume COULON ayant donné pouvoir à Dany GRANDJEAN, Véronique DUFETRE ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE, Jean-Paul DEMARTHE ayant donné pouvoir à Cécile MARIOTTE, Mylène LIGNAN,*

***Absents :*** *Denis FENEON, Patrick MONIN*

***Secrétaire de séance :*** *Ludovic LAVIGNE*

**Etat civil : Néant**

---

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Ludovic LAVIGNE est désigné secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024, Daniel BOUCHARD indique que, pour lui, la nomination d'une secrétaire générale de mairie est une possibilité et non une obligation. Il précise que cette remarque concernant la forme ne remet pas en cause son vote favorable à la nomination de l'agent concernée sur ce poste. Après cette intervention, le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 17 septembre 2024 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

**1. SYDESL : stratégie de déploiement des bornes de recharge véhicules électriques**

Jean-Paul DEMARTHE, premier adjoint, a assisté à une réunion avec le SYDESL, au sujet de la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune. Pour l'instant, il est nécessaire de recueillir l'avis favorable des communes sur ce principe, via une délibération, mais sans déterminer d'emplacements définitifs à ce stade.

L'ambition du Schéma Directeur et de l'Appel à Initiative Privée (AIP) est de constituer un cadre commun d'intervention au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Considérant que la commune pourra être impactée par un déploiement d'infrastructure porté par l'opérateur privé, aucune contribution financière ne sera demandée à la commune dans le cadre de l'AIP, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Pour inscrire la commune dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge de l'AIP porté par le SYDESL, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation à ce dispositif d'installation d'infrastructure de recharge.

Considérant que le ou les infrastructure(s) de recharge doit/doivent être installée(s) sur le domaine public ou privé communal, il y a lieu d'établir, entre l'opérateur, le SYDESL et la Commune une convention d'occupation du domaine public ou privé, qui définit le nombre, la typologie et l'emplacement des infrastructures à installer.

Le Conseil propose comme emplacements :

- La Teppe Saint-Martin (coté sanitaires),
- Le parking de co-voiturage vers la caserne,
- Le parking des Grottes sachant que celui-ci relève du Conseil départemental qui serait l'interlocuteur du SYDESL.

Le SYDESL sera questionné sur la perception ou non d'une RODP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux d'installation d'infrastructure(s) de recharge, sur le territoire de la commune de Azé dans le cadre de l'appel à initiative privé lancé par le SYDESL ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et notamment la convention d'occupation du domaine public et / ou privé.

Arrivée de Audrey GIRARD à 20h13.

## **2. Aménagement de la Teppe Saint-Martin**

Dans la logique d'aménagement de la Teppe Saint-Martin dans son ensemble, le conseil municipal avait choisi de commencer par reprendre les différents ouvrages de collecte du secteur des Burchères, puis de créer le bassin de rétention de 300 m<sup>3</sup> nécessaire, en l'associant à un aménagement paysager. Le tout en embellissant le secteur et en renouvelant les jeux pour enfants. Les travaux sur l'eau pluviale aux Burchères sont achevés, de même que les travaux de revêtement et d'accessibilité des sanitaires, avec reprise du réseau d'eaux usées. Les plantations prévues dans le cadre du chèque arbres sont planifiées cet automne.

La commune a donc sollicité de l'entreprise PHYTORIS la réalisation d'un avant-projet concernant l'aménagement du bac de 300 m<sup>3</sup>. Celle-ci nous a transmis son étude, qui prévoit un léger creusement du parking, la réalisation de noues végétalisées avec arbres et arbustes, la délimitation claire entre la route et le parking avec enrochement et bordure bois, des reprises de voirie, le regarnissage du parking avec du concassé... L'estimation de ce projet se monte à 158 820.00 euros HT, ce qui est finançable sur le budget 2025.

Le Maire propose de solliciter, pour tout ou partie de ce projet, les différentes subventions possibles (Etat, fonds de concours MBA, appel à projet du Conseil Départemental, Fonds Vert, chèque arbre départemental...) et de prendre rendez-vous avec Madame la secrétaire générale de la Préfecture pour évoquer ce dossier.

Le conseil donne son accord pour la poursuite de cette opération. L'entreprise PHYTORIS va donc être recontactée pour assurer le dossier de maîtrise d'œuvre : avant-projet et dossier de consultation des entreprises.

## **3. Prévoyance Santé : point sur l'avancement des contrats**

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, il a été décidé de mandater le Centre de Gestion dans le cadre de la mise en place des conventions de participation pour les couvertures des risques Prévoyance et/ou Santé à compter du 1er janvier 2025. Les marchés passés par le CDG71 ont été attribués :

- pour « le risque Prévoyance » à TERRITORIA MUTUELLE sous la forme d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour les agents,

- pour le risque santé au groupement MNT / RELYENS sous la forme d'un contrat collectif à adhésion facultative pour les agents.

Il appartient au conseil de définir les montants de participation employeur pour ces deux prestations. Ces informations seront transmises au Comité Social Territorial (CST) départemental pour avis. Ensuite, le conseil municipal sera sollicité à ce sujet pour validation de l'adhésion.

Le Maire précise que, dans le cas où celles-ci ne donneraient pas satisfaction, les modalités de participation de l'employeur pourront être modifiées si besoin après saisine du CST.

Le Centre de Gestion sera interrogé concernant la situation des Contrats à Durée Déterminée et des Temps partiels.

Le Conseil municipal souhaite donc retenir les modalités suivantes :

- risque prévoyance : choix d'un niveau de couverture de 95 % du salaire et participation employeur fixée à 50 % du montant de la cotisation acquittée ;
- risque santé : participation employeur égale à 50 % du montant de référence fixé à 30 euros, soit 15 euros par agent et par mois.

Le CST sera saisi sans tarder sur la base de cette décision.

#### **4. MBA : attribution subvention en nature, stationnement vélos**

Le schéma des mobilités durables de MBA adopté en 2021, prévoit la réalisation d'aménagements cyclables et le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo.

Par délibération n° 2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de stationnement vélo en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture d'arceaux vélos en fonction des demandes des communes.

Cette subvention en nature permettra aux communes d'offrir des opportunités de stationnement aux cyclistes de leur territoire de façon cohérente et homogène. Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution.

Le Conseil Municipal est invité à conclure une convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 9 arceaux de stationnement vélo par MBA.

Il propose les emplacements suivants :

- 4 arceaux place de la Salle des Fêtes,
- 3 arceaux à la Teppe Saint-Martin,
- 2 arceaux aux Tilles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 9 arceaux de stationnement vélo entre la commune d'Azé et MBA.

#### **5. Aide aux devoirs**

L'aide aux devoirs a repris depuis le 7 octobre. 7 bénévoles se sont fait connaître et sont motivés pour apporter de l'aide aux élèves volontaires de la garderie.

Ils interviennent les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 18h30, dans la salle dédiée à l'école et aussi au niveau des bouts de classe.

Ils seront au minimum 2 par soir et seront directement en lien avec Galina JACOB à la garderie des grands qui gèrera le planning de passage des enfants.

Si tous les enfants ne pouvaient pas passer tous les soirs, un roulement serait fait afin que chacun puisse profiter de ce service.

L'équipe municipale remercie les bénévoles de leur implication.

#### **6. Point sur le fonctionnement de l'ASA**

Le Maire fait un point d'étape sur le fonctionnement de l'ASA. Celle-ci atteint désormais un rythme de fonctionnement normal, avec un budget et un programme de travaux voté par le Syndicat, les dépenses d'intendance ayant été fortement réduites.

Les travaux 2024 concernent essentiellement l'entretien des ouvrages de l'ASA qui sont détériorés (buses) ainsi que la reprise (béton ou reprofilage) des chemins dont la viabilité se dégrade.

## 7. Travaux en cours

Les tailles et entretiens divers se poursuivent (buissons, haies...).

Chauffage collectif : un souci sur le moteur servant à faire fonctionner la vis sans fin pour le chargement du silo de bois. Le problème a été causé par notre fournisseur de plaquettes qui prendra en charge la réparation.

Remplacement d'un circulateur pour la sous station chauffage des logements à côté de l'épicerie.

Le chauffage a été mis en route le 09 octobre.

## 8. Questions diverses

- **DIA** : Parcelle C1334, la commune renonce à exercer son droit de préemption.
- **Enfouissement des réseaux rue neuve** : le Maire fait un point suite à la réunion du mercredi 2 octobre 2024 entre le SYDESL, la SMEE, ENEDIS et la municipalité (le premier adjoint et le Maire). Les travaux devraient débuter le lundi 21 octobre 2024, et s'étaler sur 3 semaines environ.  
Toute la partie se déroulant aux abords de l'école devrait être réalisée durant les 15 jours de vacances, afin d'impacter le moins possible l'école et le restaurant scolaire. La rue Neuve sera barrée pendant une partie des travaux. Le cabinet médical a été informé, les commerçants et les riverains le seront prochainement.  
Enfin, il s'avère qu'en implantant l'armoire électrique toujours à l'entrée de la salle des fêtes mais à l'extérieur, les coûts de raccordement internes seraient minimisés. Ce point sera vu rapidement avec notre électricien.
- **Mare au jardin partagé** : suite à la séance du dernier conseil municipal, le Maire informe de la réception du dossier de mise en place de la mare de la part du Foyer Rural.
- **Travaux seuil du camping sur la Mouge** : MBA nous a informé qu'après consultation du gestionnaire du camping, les travaux concernant l'enlèvement du seuil auront lieu en septembre 2025.
- **Réunion cantonale** : les conseillers départementaux de notre canton organisent leur réunion cantonale le 23 octobre à BUSSIERES.
- **Energie solaire** : la commune a été contactée par une société qui prospecte les lieux, publics ou privés, susceptibles d'accueillir des panneaux solaires au sol. Cette société est demandeuse d'une rencontre avec la municipalité.
- **CECL** : réunion de travail prévue le 29/10/2024 à 17h15 afin d'anticiper l'année 2025. Le Maire sera présent mais tous les membres du conseil sont invités.
- **Intempéries** : suite aux fortes pluies, de multiples débris végétaux se sont accumulés sur certains secteurs de la Mouge. Nos agents ont effectué un travail de repérage et de marquage afin de faciliter les interventions des services de MBA qui ont été sollicités.

## 9. Tour de table

**Daniel BOUCHARD** :

- signale l'existence d'un nid de frelons sur une parcelle. Réponse du maire : s'agissant d'une parcelle privée, le propriétaire sera contacté pour qu'il fasse le nécessaire.
- il n'y a plus d'éclairage public sur une partie de l'avenue Augustin Nogue. Réponse du maire : ce sera signalé sans délai au SYDESL pour un rétablissement de l'éclairage.

- qu'en est-il du lavoir Saint-Etienne ? Réponse du maire : concernant la procédure en cours par la gendarmerie, nous n'avons pas d'information récente. Le maire va se renseigner auprès de la gendarmerie, avant d'envisager sans tarder la réalisation de travaux de sécurisation de la toiture.
- comment faire évoluer la situation du terrain et des bâtiments de la SOMAVIT ? Réponse du maire : la situation est effectivement regrettable, avec des locaux qui présentent des risques de pollution. Plusieurs pistes avaient déjà été explorées, sans succès. Un nouveau courrier sera adressé à la Préfecture à ce sujet.

**Julien THIRIET :**

- indique que le déploiement de la fibre progresse, notamment dans le secteur de Burchères / Conflans / Rondaille.

**Cécile MARIOTTE :**

- rappelle l'existence d'un graffiti injurieux sur le mur du local du tennis. Réponse du maire : son recouvrement est bien prévu, ce point sera vu avec nos employés.

**Alexandra BONNOT :**

- le revêtement de la route de Conflans se dégrade. Réponse du maire : dans l'immédiat, des interventions pour reboucher les plus gros trous seront faites. A plus long terme, cette portion sera inscrite comme prioritaire dans le cadre de la commission voirie.

**10. Agenda**

- **jeudi 17 octobre** : cérémonie des Hussards au monument et à la salle des fêtes à 10h30
- **samedi 2 novembre** : cérémonie des conscrits à 11 heures au monument
- **lundi 4 novembre** : conseil d'école
- **lundi 11 novembre** : cérémonie à 12 heures au monument

La séance est levée à 22h00.

La prochaine séance est fixée au mardi 12 novembre 2024 à 20h00.

---